



Présentation de l'Option Latin

publié le 24/10/2012 - mis à jour le 10/01/2013

L'enseignement du latin s'inscrit dans une double démarche :

- ▶ tout d'abord **faire découvrir** aux élèves **une langue ancienne** – encore utilisée – d'où est issue à plus de 80 % - notre langue actuelle,
- ▶ mais surtout leur permettre de **mieux appréhender leur culture** : en effet aujourd'hui encore notre civilisation occidentale puise ses racines dans la civilisation antique qui continue à imprégner nos valeurs et nos coutumes.

Choisir l'option latin, c'est donc **acquérir une culture de l'Antiquité** (utile pour l'épreuve d'Histoire des Arts du brevet des collèges), mais aussi **ouvrir sa curiosité intellectuelle, enrichir ses connaissances historiques, développer rigueur, méthode et concentration à travers l'apprentissage de la langue.**

L'option est donc ouverte au collège **à l'entrée en cinquième** et se poursuit en quatrième et troisième ; cela suppose de la part des élèves de suivre 2 heures de cours supplémentaires en 5ème, puis 3 heures en 4ème et 3ème ; l'option ne pouvant – sauf circonstances exceptionnelles – être abandonnée avant la fin du cursus.

S'il serait déraisonnable de surcharger avec 1 discipline supplémentaire un élève dont le niveau en fin de 6ème serait fragile, en revanche tout élève, ayant suivi sans difficultés la classe de 6ème peut donc, s'il le souhaite, choisir l'option latin.

En outre, au cours du cursus, il aura l'occasion de participer à des **sorties et/ou voyages pédagogiques** qui lui permettront de découvrir concrètement certains sites étudiés et de mettre en pratique ses connaissances, acquises à travers divers travaux de recherches poursuivis en groupe, sous la direction de 2 enseignants, l'un d'histoire, l'autre de latin, travaillant en commun dans le cadre d'un atelier « héritage antique ».



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.